



par Robert Périnet, architecte M.Sc.
Octobre 2013, révisé février 2016

Système d'isolation des façades avec enduit (SIFE)

Pourrissement prématué des ossatures en bois

MYTHE OU RÉALITÉ ?

Le revêtement d'acrylique est de plus en plus utilisé dans le domaine de la construction résidentielle. Les fabricants améliorent sans cesse leurs produits et les techniques de pose. Le système d'isolation des façades avec enduit (SIFE) conçu pour les panneaux de bois avec **double barrière et cavité de drainage** permet d'éviter les erreurs du passé et ainsi de gérer le risque de pourrissement prématué des ossatures en bois des immeubles.

Le revêtement d'acrylique a toujours été reconnu pour son imperméabilité. Par contre, aucun système ne permettait d'évacuer l'eau qui pouvait s'y infiltrer.

La fissuration des joints d'étanchéité, l'absence de protection des saillies horizontales, la fissuration provoquée par l'absence de joints de contrôle et le dosage non conforme de la couche de base peuvent être des causes d'infiltration. Ces infiltrations peuvent entraîner le pourrissement de l'ossature en bois des immeubles et la prolifération des moisissures.

Plusieurs fabricants de revêtement d'acrylique – système d'isolation des façades avec enduit (SIFE) – ont modifié leurs recommandations d'installation. Cependant, on remarque que certains sous-traitants et entrepreneurs ignorent ou négligent les nouvelles recommandations d'installation de ce produit et n'installent pas le revêtement d'acrylique conformément aux exigences techniques des fabricants.

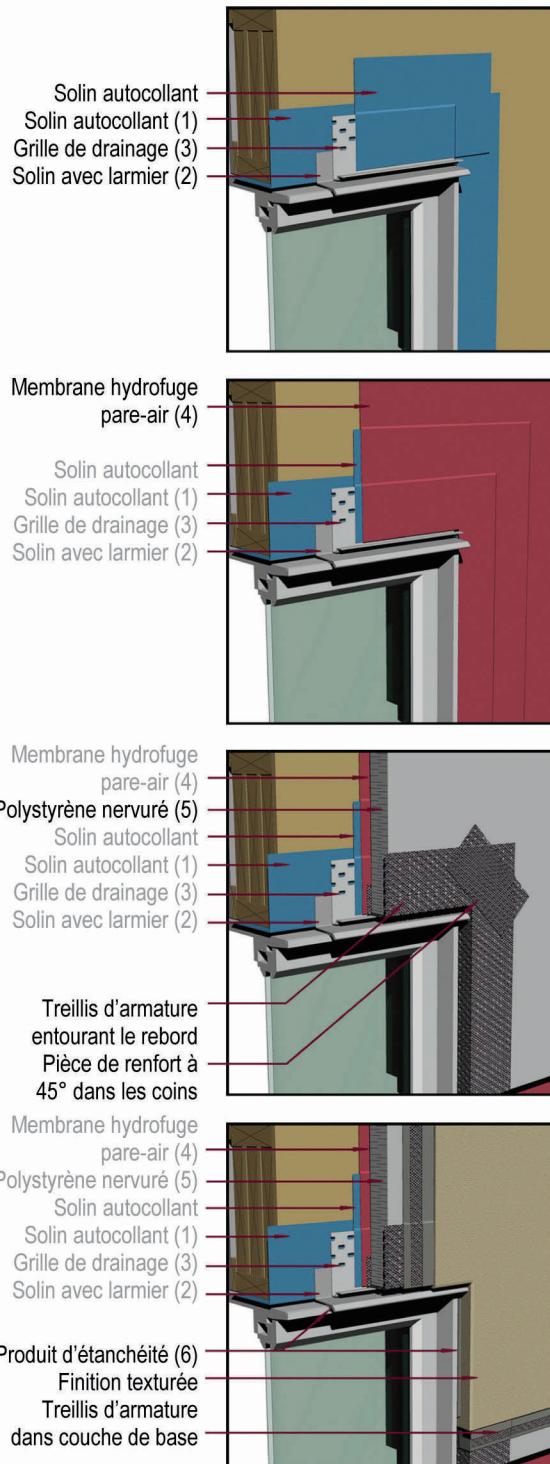




Pour protéger les matériaux sous-jacents et permettre le libre écoulement de l'eau qui peut s'accumuler à l'intérieur du système, les fabricants font les recommandations suivantes :

1. Installer un solin autocollant au périmètre des ouvertures
2. Installer un solin métallique sur les sections horizontales et au-dessus des portes et fenêtres
3. Installer une grille de drainage perforée à la base des murs, au-dessus des ouvertures et aux joints de contrôle
4. Installer une membrane imperméabilisante pare-air sur le panneau de revêtement intermédiaire
5. Utiliser des panneaux de polystyrène à endos nervuré
6. Utiliser un produit d'étanchéité compatible avec le bitume du solin autocollant, conformément aux recommandations de la fiche technique *FT-9.7.4.2.- Calfeutrage des ouvertures*
7. Faire des joints de contrôle.

Les entrepreneurs ne peuvent ignorer les nouvelles méthodes d'installation qui imperméabilisent le panneau de revêtement mural intermédiaire et assurent l'évacuation de l'eau derrière un revêtement d'acrylique.





Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) du Conseil national de recherches du Canada émet des avis dans ses rapports d'évaluation concernant des produits commercialisés. On peut y lire que les systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition, lorsqu'ils sont utilisés comme revêtements extérieurs destinés à servir d'isolant thermique supplémentaire et d'écran contre les intempéries dans les bâtiments neufs ou rénovés selon les conditions spécifiées dans les rapports, sont conformes aux dispositions du *Code national du bâtiment*.

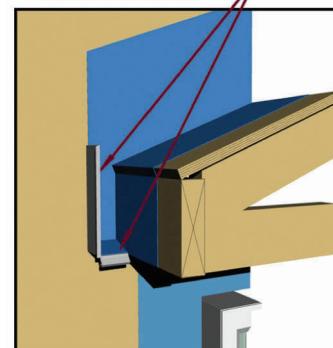


Les entrepreneurs doivent exiger une installation conforme aux recommandations des fabricants. Nous recommandons l'utilisation de systèmes avec double barrière et cavité de drainage et ayant obtenu un rapport d'évaluation du CCMC.

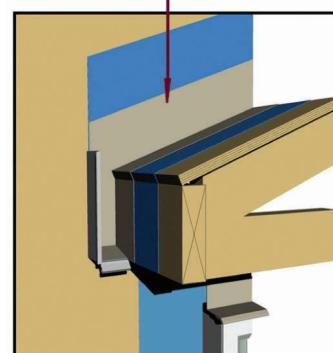
Protection particulière : la jonction de la rive inférieure du toit en pente et du mur revêtu d'un SIFE mérite une attention particulière de manière à prévenir toute infiltration d'eau. À cette fin, un solin de dérivation sera posé à ces interfaces pour éloigner l'eau du mur.

Jonction de la rive inférieure du toit en pente et du mur revêtu d'un SIFE.

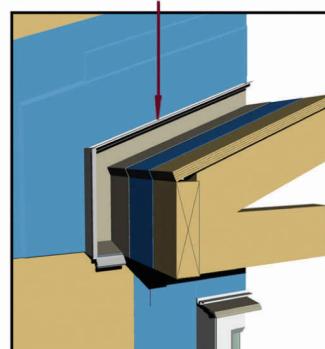
Solin de dérivation avec larmier (profondeur de l'isolant) recouvert d'une membrane autocollante afin de sceller toutes les faces.



Contre-solin métallique de couleur appareillée au revêtement.



Compléter le système en suivant les étapes page 2 (à partir du point 3).



Assurer un dégagement minimal de 2 po entre le parement et la toiture.

